

## Ukraine : responsabilité écrasante de l'ONU et de la France en particulier



[Source : histoireetsociete.com via RI]

COMAGUER, comme souvent nous présente un article fondamental sur le viol systématique par l'occident de la Libye à l'Ukraine de la charte des NATIONS-UNIES. Le rôle de la FRANCE dans les deux cas est à la pointe du crime, et on comprend le peu de crédit qu'à partir en particulier de SARKOZY notre pays a dans le monde, c'est une attitude de pays voyous et de dirigeants mafieux qui n'a plus rien à voir avec le gaullisme dont certains osent encore se réclamer. Qu'il se trouve en FRANCE si peu de forces politiques pour avoir le courage de faire ce que jadis aurait au moins accompli le parti communiste dans le dénonciation, le consensus dont ont joui ces dirigeants français qu'ils soient de droite ou de gauche participe d'un déclin français que l'extrême-droite cherche abusivement dans des peuples victimes de ces gens-là. A lire absolument.

(note de Danielle Bleitrach)

24 Avril 2022

En 2014 après le renversement par la violence du gouvernement légal de Yanoukovitch éclate la crise dite du Donbass, lorsque deux des provinces de l'Est : celles de Lougansk et celle du Donetsk ne reconnaissent pas le gouvernement Porochenko issu du coup d'état. Celui-ci exécute sans tarder le mandat politique qui lui a été confié par les États-Unis : liquider militairement la rébellion.

Ce type d'action violente d'un État contre une partie de sa population est défini clairement dans le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle est interdite et l'ONU peut la sanctionner.

C'est en application des dispositions de ces articles de la Charte que le 14 Mars 2011 le Conseil de sécurité de l'ONU autorise – résolution 1973 – une action militaire contre le gouvernement libyen qui agresserait la population de Benghazi en révolte contre le pouvoir central. La résolution portée par la France de Sarkozy et par le Royaume Uni de Cameron est adoptée par le Conseil de sécurité. Deux membres permanents : la Russie et la Chine s'abstiennent.

L'action militaire est organisée par l'OTAN, les Etats-Unis assurant la coordination des actions menées principalement dans les airs et sur le terrain par ses deux alliés occidentaux.

L'intervention d'Alain Juppé ministre français des affaires étrangères qui a fait spécialement le déplacement à New-York pour justifier l'usage par l'ONU de la force contre un état membre est un morceau de bravoure surtout lorsqu'on le confronte à la réalité des opérations guerrières qui ont suivi le vote de la résolution.

## Déclarations avant le vote

1. ALAIN JUPPÉ, Ministre des affaires étrangères de la France, a déclaré avant le vote que « le monde était en train de vivre une de ces révolutions qui changent le cours de l'histoire ». Estimant que les peuples arabes clament leur désir de démocratie, les transitions en Tunisie et en Égypte étant menées dans un esprit de maturité, il a estimé que « ce nouveau printemps arabe était pour nous tous une bonne nouvelle ». Le Ministre français des affaires étrangères a ensuite invité le Conseil à accompagner cette évolution avec confiance pour aider chaque peuple à construire son avenir. Poursuivant, il a déploré que pendant ce temps, en Libye, « hélas, la volonté populaire est foulée au pied par le régime de Kadhafi ». Après avoir rappelé les mesures prises par la communauté internationale pour ramener à la raison ce régime, il a constaté qu'elles n'avaient pas été suffisantes, les violences n'ayant fait que redoubler. « La situation sur place est plus alarmante que jamais, marquée par la reconquête violente des villes qui avaient été libérées », a souligné M. Juppé, qui a estimé que le Conseil de sécurité ne pouvait pas laisser faire « les fauteurs de guerre et laisser bafouer la morale et la légalité internationale ». Commentant la résolution présentée par son pays et le Royaume-Uni, il a affirmé qu'elle donnait les moyens de protéger la population civile. « Outre l'instauration de la zone d'exclusion aérienne, la résolution appelle tous les États à protéger les civils, elle renforce les sanctions déjà adoptées, notamment l'embargo sur les armes et le gel des avoirs du clan Kadhafi et de ses affidés ». Avant de conclure, M. Juppé a estimé qu'adopter cette résolution serait l'honneur du Conseil de sécurité qui, ce faisant, ferait prévaloir la loi sur la force. « C'est une question de jours, c'est peut-être une question d'heures. Chaque jour, chaque heure qui passe, resserre l'étau des forces de la répression autour des populations civiles éprises de liberté, et notamment de la population de Benghazi », a-t-il martelé. « Chaque jour, chaque heure qui passe, alourdit le poids de la responsabilité qui pèse sur nos épaules », a-t-il encore déclaré.

Outre la Russie et la Chine les abstentionnistes et non des moindres (Inde, Brésil, Allemagne) pouvaient avoir quelques doutes sur les intentions réelles des défenseurs de la population de Benghazi. En témoigne l'intervention du délégué russe qui suit :

1. VITALY TCHOURKINE (Fédération de Russie) a indiqué que son pays s'était abstenu lors du vote « pour des raisons de principe ». Il a ainsi déploré que le travail sur le document n'ait pas été conforme à la pratique du Conseil de sécurité. M. Tchourkine a notamment indiqué que son pays n'avait pas obtenu de réponses sur les moyens permettant de mettre en place le régime d'exclusion aérienne. « Non seulement, nous n'avons obtenu de réponses à nos questions aux cours des délibérations, mais nous avons aussi vu passer sous nos yeux un texte dont le libellé n'a cessé de changer, suggérant même par endroit la possibilité d'une intervention militaire d'envergure», a-t-il expliqué. « La voie la plus rapide pour assurer la sécurité du peuple libyen est l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, ce que, précisément, souhaitait obtenir mon pays par le biais d'un projet de résolution présenté hier », a souligné M. Tchourkine.

En pratique les armées de l'OTAN vont outrepasser la mission que leur a été confiée par l'ONU et en six mois de bombardement intense détruire toute l'armée libyenne et à sa suite l'État libyen lui-même, parachevant leur action par l'assassinat du chef de l'État.

Le cas ukrainien tel qu'il est posé depuis 2014 après le coup d'État et la révolte des deux provinces de l'Est relève lui aussi du Chapitre VII de la Charte. Il s'agit en effet de protéger une population menacée par le gouvernement et les troupes de son propre pays. L'ONU va dans ce cas déléguer sa responsabilité permettant aux Etats-Unis de se mettre officiellement en retrait. L'ONU le fait en acceptant et en validant les accords de Minsk entre les deux parties au conflit qui prévoient de le régler par la négociation sous la supervision de la France et de l'Allemagne. Sous le titre général « accords de Minsk » nous rassemblons le protocole de Minsk dit aussi Minsk 1, l'accord de Minsk dit aussi Minsk 2 et aussi les réunions au format « Normandie » qui associaient la Russie aux discussions. Il a été très vite évident que le gouvernement de Kiev mis en place par un coup d'État orchestré par les Etats-Unis n'avait aucunement l'intention de respecter ces accords dans leur différentes moutures bine qu'il les ait toutes signées

Sur le terrain la seule application des accords se résumait à la définition d'une ligne de démarcation, à organiser à intervalle régulier des cessez le feu toujours violés et par la présence d'observateurs de l'OSCE qui se sont bornés à constater que le conflit avait pris une forme militaire et se poursuivait. Ainsi l'ONU sur la base des leurs observations a pu reconnaître sans émotion particulière que 14000 habitants du Donbass avaient péri du fait du conflit entre 2014 et 2021. Jamais la partie politique des accords à savoir la possibilité institutionnelle de faire vivre les deux républiques au sein de la république ukrainienne apaisée ne sera abordée.

La responsabilité de la France que ce soit sous la présidence de Hollande ou sous celle de Macron est écrasante. En effet, puissance garante des accords de Minsk et membre permanent du Conseil de Sécurité, son devoir était de demander des sanctions contre le gouvernement ukrainien qui continuait à tuer par milliers des citoyens de son propre pays. L'Allemagne n'a pas fait mieux impliquée qu'elle était dans le coup d'état de 2014 dont certains acteurs

importants étaient financés par la fondation Adenauer (fondation de la CDU de Mme Merkel).

En 2019 l'élection de Zelensky a fait croire qu'enfin le moment de la négociation était venu. Mais ce n'était que le premier acte du mélodrame sordide pour lequel ce comédien sans vertu avait été embauché. L'illusion ne dura pas au-delà de la campagne électorale. L'acte 2 commença aussitôt avec la reprise ou la poursuite des actions militaires de l'armée ukrainienne et de ses éléments les plus fascistes contre le Donbass. Entretemps le Donbass avait organisé sa résistance militaire pour éviter l'invasion.

L'acte 3 démarre avec l'installation de Biden à la Maison Blanche. La nouvelle administration démocrate animée par les mêmes acteurs (Biden lui-même, Blinken, Jack Sullivan et Victoria Nuland) qui ont organisé le coup d'état de 2014 veut cette fois liquider physiquement et définitivement la rébellion. S'il ne l'avait pas compris plus tôt Zelensky sait alors qu'il va être l'exécutant d'un crime de masse décidé ailleurs.

Puisqu'il devenait patent que les accords de Minsk ne seraient jamais appliqués puisque les Etats-Unis n'en voulaient pas, une France majeure et indépendante aurait dû saisir le Conseil de sécurité en exigeant des sanctions contre l'Ukraine. Mais la diplomatie macronienne n'étant pas indépendante de Washington s'est trouvée « en état de mort cérébrale » sur le sujet.

Pendant toute l'année 2021 la diplomatie russe a fait tous ses efforts pour éviter l'assaut final sur le Donbass qui aurait consacré la transformation du gouvernement Zelensky en exécutant docile de la politique des Etats-Unis (qui avec constance assuraient la modernisation et l'encadrement de l'armée ukrainienne) et en agent direct du gouvernement étasunien à la frontière de la Russie. L'illusion longtemps entretenue dans la population de l'entrée de l'Ukraine dans l'OTAN et dans l'UE s'évanouissait : Washington était directement aux commandes à Kiev. Zelensky devenait ainsi – acte 4 du mélodrame – le président d'une république bananière avec beaucoup de sang ukrainien sur les mains déjà versé et beaucoup plus à verser pour la bataille finale. En effet, début 2022 tout est prêt pour l'assaut militaire sur le Donbass. Les hypocrites, les marionnettistes occidentaux ont choisi de laisser le gouvernement de Kiev seul maître apparent de l'opération. Zelensky le sait, le piège s'est refermé sur lui. Il gesticule un peu : « Aidez-moi ! » peine perdue. Il découvre, peut-être avec effroi mais trop tard, qu'il a signé son contrat avec le réalisateur du mélodrame sanglant, que le dernier acte s'intitule « Zelensky boucher du Donbass »

Mais coup de théâtre, acte 5, la Russie vient bouleverser le scénario.

Lorsque le 19 Février Zelensky annonce en public à Munich devant Kamala Harris et un parterre de diplomates qui ne le traite pas de fou qu'il envisage face à la « menace russe » de doter son pays de l'arme atomique la Russie comprend qu'il a le feu vert pour l'agression.

La Russie après huit ans de retenue, huit ans pendant lesquels elle a donné la priorité à la diplomatie et au règlement pacifique du conflit du Donbass, accède alors à la demande de reconnaissance formulée dès 2014 par les deux républiques séparatistes. Le 22 le parlement russe les reconnaît.

Le 24 Février la Russie se porte à leur secours et elle ne peut le faire qu'en s'en prenant à une armée ukrainienne bien formée par les conseillers militaires occidentaux qui s'apprête à liquider le Donbass. Elle tire donc la conclusion de l'échec total de l'ONU qui a passé huit ans à regarder sans s'émouvoir la non application des règles du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies que ce soit par les Etats-Unis au Conseil de sécurité ou par la France et l'Allemagne garants volontairement impuissants des accords de Minsk.

Voilà la vraie responsabilité de l'Occident sous ses diverses parures qui se déchaîne contre « l'agresseur », « l'envahisseur » alors qu'il a passé son temps à préparer cette guerre en la faisant faire par un pays ravagé par la corruption, que ses habitants ont fui par millions depuis 1991, un pays transformé en pays mercenaire y compris en prévoyant de lui faire utiliser des armes biologiques et chimiques de destruction massive en préparation dans les labos étasuniens en Ukraine.

Si elle ne veut pas finir comme feu la Société des Nations, l'ONU doit se saisir avec la dernière énergie de cette menace mondiale d'une apocalypse perfide et anonyme remisant au magasin des terreurs enfantines les champignons atomiques avec l'image d'un Docteur Folamour qui, dans une ultime transe solitaire dans son bunker, appuie sur le bouton.

[Voir aussi :

► Communiqué sur l'Ukraine

► Pourquoi l'intervention de la Russie en Ukraine est légale au regard du droit international. La Russie a exercé son droit de légitime défense

► États-Unis : le colonel MacGregor alerte quant à la périlleuse implication américaine en Ukraine

► Le plus grand « chasseur de nazis » du monde condamne Trudeau pour avoir dépensé 794 millions de dollars pour former des néonazis en Ukraine

► Selon un journaliste français de retour d'Ukraine, les Américains sont « responsables » de la guerre

► Un des objectifs cachés de la guerre en Ukraine : la ruine et le dépeçage de l'Europe

► L'importance de l'Ukraine pour le Nouvel Ordre Mondial

► Ukraine : les incroyables mensonges de l'OTAN et des médias]